



RESSOURCES FALCO LTÉE

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
(NON AUDITÉS)**

**POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS
LES 30 SEPTEMBRE 2020 ET 2019**

Ressources Falco Ltée

Bilans consolidés

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Au 30 septembre 2020	Au 30 juin 2020
	\$	\$
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	2 036 861	3 630 751
Comptes débiteurs	823 205	733 686
Charges payées d'avance et autres actifs	179 106	202 144
	<u>3 039 172</u>	<u>4 566 581</u>
Actif non courant		
Trésorerie affectée	905 000	905 000
Immobilisations corporelles (note 4)	120 526 953	117 898 679
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 5)	20 410 064	20 328 427
Autre actif non courant (note 7)	1 728 528	1 728 528
	<u>143 570 545</u>	<u>140 860 634</u>
Total de l'actif	<u>146 609 717</u>	<u>145 427 215</u>
Passif		
Passif courant		
Comptes créditeurs et frais courus (note 6)	5 103 821	4 224 616
Prêt garanti (note 8)	15 900 000	15 900 000
	<u>21 003 821</u>	<u>20 124 616</u>
Passif non courant		
Impôts sur le résultat différés	9 328 000	9 321 000
Passif sur contrat (note 7)	30 685 103	29 724 143
	<u>40 013 103</u>	<u>39 045 143</u>
Total du passif	<u>61 016 924</u>	<u>59 169 759</u>
Capitaux propres		
Capital-actions	116 134 936	116 134 936
Bons de souscription	744 306	744 306
Surplus d'apport	14 542 725	14 495 976
Déficit	(45 829 174)	(45 117 762)
Total des capitaux propres	<u>85 592 793</u>	<u>86 257 456</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>146 609 717</u>	<u>145 427 215</u>
Continuité d'exploitation (note 1)		
Engagements (note 15)		
Événements subséquents (note 16)		

Les capitaux propres sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Ltée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Ressources Falco Ltée

États consolidés de la perte et de la perte globale

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
Charges		
Consultants et rémunération	544 173	712 806
Honoraires professionnels	205 534	86 426
Rémunération fondée sur des actions (note 9)	97 188	188 829
Relations avec les investisseurs et les actionnaires	91 022	16 775
Frais de bureau et administratifs	83 063	86 431
Frais de déplacement	1 174	15 164
Amortissement	2 812	3 233
Recouvrement des coûts	(312 508)	(196 715)
Perte d'exploitation	(712 458)	(912 949)
Produit d'intérêt	5 850	16 548
Charge d'intérêt (note 8)	-	(177 420)
Gain de change	2 196	-
Perte avant les impôts sur le résultat	(704 412)	(1 073 821)
Charge d'impôts sur le résultat différés	(7 000)	-
Perte nette et perte globale	(711 412)	(1 073 821)
Perte nette par action ordinaire (note 10)		
De base et diluée	(0,00)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (note 10)		
De base et dilué	226 147 296	207 878 736

La perte nette et la perte globale sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco Ltée.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Ressources Falco Ltée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

	2020	2019
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(711 412)	(1 073 821)
Ajustements :		
Rémunération fondée sur des actions (note 9)	97 188	188 829
Amortissement (note 4)	2 812	3 233
Charge d'impôts sur le résultat différés	7 000	-
Paieement des frais de transaction en lien avec l'entente de flux argentifère (note 7)	-	(254 532)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	(52 870)	(350 113)
Charges payées d'avance et autres actifs	23 038	39 541
Comptes créditeurs et frais courus	62 774	386 538
Flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités d'exploitation	(571 470)	(1 060 325)
Activités d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	(922 998)	(324 490)
Crédits d'impôts remboursables reçus	-	899 019
Investissements dans des actifs d'exploration et d'évaluation	(99 422)	(1 723)
Flux de trésorerie nets générés (utilisés) dans le cadre des activités d'investissement	(1 022 420)	572 806
Diminution de la trésorerie	(1 593 890)	(487 519)
Trésorerie au début de la période	3 630 751	1 115 750
Trésorerie à la fin de la période	2 036 861	628 231

Renseignements supplémentaires (note 14)

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Ressources Falco Ltée

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 1^{er} juillet 2020	226 147 296	116 134 936	744 306	14 495 976	(45 117 762)	86 257 456
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(711 412)	(711 412)
Rémunération fondée sur des actions (note 9)	-	-	-	46 749	-	46 749
Solde au 30 septembre 2020	226 147 296	116 134 936	744 306	14 542 725	(45 829 174)	85 592 793
Solde au 1^{er} juillet 2019	207 878 736	111 934 936	744 306	13 698 058	(39 986 678)	86 390 622
Perte nette et perte globale	-	-	-	-	(1 073 821)	(1 073 821)
Rémunération fondée sur des actions (note 9)	-	-	-	195 878	-	195 878
Solde au 30 septembre 2019	207 878 736	111 934 936	744 306	13 893 936	(41 060 499)	85 512 679

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco Ltée (« Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 juin 2015. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 30 octobre 2017, la Société a déposé, sur SEDAR, un rapport technique (l'« étude de faisabilité ») conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers intitulé « *Feasibility Study, Horne 5 Gold Project* », avec une date d'effet au 5 octobre 2017 relative à son gîte Horne 5, situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 » ou le « gîte Horne 5 »). La direction de la Société (la « direction ») a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées, et que par conséquent, la phase de développement du projet Horne 5 avait commencé.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé si ses propriétés renferment des réserves ou des ressources minérales pouvant être exploitées économiquement, les propriétés de la Société sont classées dans les propriétés d'exploration et d'évaluation. La recouvrabilité des dépenses d'exploration et d'évaluation différées dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables; de l'obtention et du maintien des titres et des intérêts bénéficiaires dans les propriétés; de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de ses propriétés; et de l'obtention de certaines autorisations gouvernementales ou du produit de la cession de propriétés. Tout changement aux conditions futures pourrait faire en sorte que la valeur comptable des dépenses d'exploration et d'évaluation différées subisse une dépréciation importante. Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété à l'égard des propriétés minières où elle effectue présentement des travaux d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur, conformément aux normes de l'industrie, ces procédures ne garantissent pas le droit de propriété de la Société. Les droits de propriété pourraient être assujettis à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conformes aux exigences réglementaires.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément aux principes comptables de continuité de l'exploitation, lesquels prévoient la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités lorsqu'ils viendront à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 30 septembre 2020, la Société avait un fonds de roulement négatif de 17 964 649 \$ (incluant un solde de trésorerie de 2 036 861 \$), un déficit accumulé de 45 829 174 \$ et avait subi une perte de 711 412 \$ pour les trois mois terminés le 30 septembre 2020. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation à l'exception des dépôts en vertu d'une entente de flux argentifère (l'« entente de flux argentifère ») signée le 27 février 2019 avec Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko »), un actionnaire qui exerce une influence notable sur la Société et donc une partie liée (note 7).

Le fonds de roulement au 30 septembre 2020 ne sera pas suffisant pour honorer ses obligations, ses engagements et ses dépenses budgétées jusqu'au 30 septembre 2021. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes quant aux événements et aux conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de l'exploitation comme décrite au paragraphe précédent et, par conséquent, à la pertinence de l'utilisation des principes comptables de continuité d'exploitation. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux dépenses et aux classifications de bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La durée et l'impact financier de la pandémie de COVID-19 ne sont pas connus à l'heure actuelle. Toute estimation de la durée et de la gravité de leur évolution est assujettie à d'importantes incertitudes et, par conséquent, les estimations sur une possible incidence défavorable et importante de la COVID-19 sur les activités de la Société, y compris les fournisseurs, les fournisseurs de services et les employés, ainsi que sur les marchés financiers mondiaux en limitant sa capacité d'accéder à du financement, ne sont pas connues à l'heure actuelle mais pourraient être substantielles. La Société suit l'évolution de la situation afin d'être en mesure d'intervenir de manière appropriée.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation (suite)

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gîte Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties et du financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, y compris, l'atteinte des prochaines étapes de l'entente de flux argentifère et l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, sans toutefois s'y limiter. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé (voir les notes 7, 8 et 16), rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités comme prévu, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et qui sont applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2020, lesquels ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») le 18 novembre 2020.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles appliquées dans nos plus récents états financiers consolidés annuels audités.

3. Jugements, estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction de la Société qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses quant aux montants présentés à titre d'actifs et de passifs et aux montants présentés à titre de charges. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience antérieure et sur divers autres facteurs qui sont considérés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats servent de fondement pour porter des jugements sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement établie à partir d'autres sources. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents. Les jugements, estimations et hypothèses comptables critiques sont les mêmes que ceux décrits dans nos plus récents états financiers consolidés annuels audités.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

4. Immobilisations corporelles

	Équipement minier	Terrain et bâtiments	Construction en cours	Équipement de bureau et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 30 juin 2019	17 870 703	18 566 701	72 351 450	457 744	109 246 598
Acquisitions	44 038	467 286	4 080 676	-	4 592 000
Coûts d'emprunt capitalisés (notes 7 et 8)	-	-	4 423 494	-	4 423 494
Solde au 30 juin 2020	17 914 741	19 033 987	80 855 620	457 744	118 262 092
Acquisitions	-	772 656	599 873	544	1 373 073
Coûts d'emprunt capitalisés (notes 7 et 8)	-	-	1 263 257	-	1 263 257
Solde au 30 septembre 2020	17 914 741	19 806 643	82 718 750	458 288	120 898 422
Amortissement cumulé					
Solde au 30 juin 2019	-	-	-	326 975	326 975
Amortissement	-	-	-	10 301	10 301
Amortissement capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	-	26 137	26 137
Solde au 30 juin 2020	-	-	-	363 413	363 413
Amortissement	-	-	-	2 812	2 812
Amortissement capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	-	5 244	5 244
Solde au 30 septembre 2020	-	-	-	371 469	371 469
Valeur comptable					
Au 30 juin 2020	17 914 741	19 033 987	80 855 620	94 331	117 898 679
Au 30 septembre 2020	17 914 741	19 806 643	82 718 750	86 819	120 526 953

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

5. Actifs d'exploration et d'évaluation

La Société a engagé les coûts décrits ci-dessous à ses actifs d'exploration et d'évaluation situés dans le district de Rouyn-Noranda :

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2020		
	Camp Central ⁽ⁱ⁾	Autres propriétés ⁽ⁱⁱ⁾	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2020	12 252 873	8 075 554	20 328 427
Rémunération	-	203	203
Forage et compilation de données	1 384	45 831	47 215
Géologie	2 546	-	2 546
Géophysique	-	58 674	58 674
Administration et autres	-	9 648	9 648
Total des dépenses pour la période	3 930	114 356	118 286
Crédits d'impôt remboursables	-	(36 649)	(36 649)
Solde au 30 septembre 2020	12 256 803	8 153 261	20 410 064

	Pour l'exercice terminé le 30 juin 2020		
	Camp Central ⁽ⁱ⁾	Autres propriétés ⁽ⁱⁱ⁾	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2019	12 251 099	8 919 722	21 170 821
Rémunération	9 157	67 480	76 637
Forage et compilation de données	13 737	123 911	137 648
Géologie	-	38 758	38 758
Géophysique	16 335	128 415	144 750
Administration et autres	11 489	121 110	132 599
Total des dépenses pour la période	50 718	479 674	530 392
Crédits d'impôt remboursables	-	(206 705)	(206 705)
Total pour la période, net des crédits d'impôt	50 718	272 969	323 687
Radiations pour la période ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(48 944)	(1 117 137)	(1 166 081)
Solde au 30 juin 2020	12 252 873	8 075 554	20 328 427

(i) Le Camp Central est situé au nord du projet Horne 5. Il couvre une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et englobe plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base.

(ii) Y compris les propriétés du camp Noranda.

(iii) Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2020, la Société a radié 100 % des coûts capitalisés historiques se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation ou la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

6. Comptes créditeurs et frais courus

	30 septembre 2020	30 juin 2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	2 621 289	2 044 381
Passif courant pour l'acquisition d'une propriété	946 900	946 900
Intérêts payables sur le prêt garanti (note 8)	1 535 632	1 233 335
	5 103 821	4 224 616

En septembre 2014, la Société a conclu une entente d'option de cinq ans avec la ville de Rouyn-Noranda (la « ville ») visant à acquérir les droits de surface pour un terrain situé au-dessus ou à proximité du gîte Horne 5. Cette entente d'option a été prolongée de cinq ans de plus en janvier 2020. Le 29 juin 2017, la Société a exercé l'option en partie, faisant ainsi l'acquisition d'une propriété pour un prix de 2 946 900 \$. Le 28 octobre 2019, la ville et Falco ont convenu de reporter la date de paiement du montant résiduel de 946 900 \$ au 1^{er} janvier 2021.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

7. Passif sur contrat

Le 27 février 2019, la Société a signé une entente de flux argentifère avec Osisko, en vertu de laquelle Osisko s'est engagé à fournir à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payable de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 000 000 \$ à la clôture de l'entente de flux argentifère, net de tout montant dû par la Société à Osisko, incluant le remboursement du montant de capital (10 000 000 \$) d'un prêt consenti en mai 2016, du montant de capital (10 000 000 \$) du prêt octroyé le 10 septembre 2018, des montants à payer (2 750 000 \$) pour des services professionnels et des frais de transaction (600 000 \$);
- Un deuxième dépôt de 20 000 000 \$ lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface;
- Un troisième dépôt de 35 000 000 \$ suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et la levée d'un minimum de 100 000 000 \$ sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine;
- Un quatrième dépôt de 60 000 000 \$ lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée; et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 000 000 \$ à la seule discrétion d'Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt.

Selon les termes de l'entente de flux argentifère, Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le cinquième dépôt optionnel est effectué. En échange de l'argent livré en vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujetti à l'entente de flux argentifère.

L'entente de flux argentifère était assujettie à un droit de premier refus en faveur de Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada »), droit qui n'a pas été exercé.

Les obligations de Falco envers Osisko relativement à l'entente de flux sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 600 millions de dollars; ce premier rang a été subordonné en faveur du titre octroyé à Glencore Canada dans le cadre de la débenture convertible (voir note 16).

Le 31 janvier 2020, la Société et Osisko ont convenu de modifier l'entente de flux argentifère, de telle sorte qu'Osisko a convenu de reporter d'un an chacune des échéances établies pour l'atteinte de certains objectifs par Falco à titre de conditions préalables aux paiements par tranches versés par Osisko et certaines autres échéances.

Au 30 septembre 2020 et au 30 juin 2020, la Société avait engagé 1 728 528 \$ en frais de transaction en lien avec le passif sur contrat, lesquels sont comptabilisés en tant qu'autre actif non courant au bilan consolidé.

La répartition du passif est comme suit :

	\$
Premier dépôt du passif sur contrat	25 000 000
Amortissement de la composante de financement du passif sur contrat	1 115 576
Solde au 30 juin 2019	26 115 576
Amortissement de la composante de financement du passif sur contrat	3 608 567
Solde au 30 juin 2020	29 724 143
Amortissement de la composante de financement du passif sur contrat	960 960
Solde au 30 septembre 2020	30 685 103

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

7. Passif sur contrat (suite)

En vertu de l'IFRS 15, l'entente de flux argentifère est considérée comme ayant une composante de financement significative. En tant que tel, l'intérêt est cumulé et ajouté au passif sur contrat. Le passif sur contrat commencera à être graduellement comptabilisé comme faisant partie des revenus sur la durée de vie de la mine une fois que les livraisons dans le cadre de l'entente de flux argentifère commenceront. La Société enregistre un intérêt hors caisse théorique, qui peut être capitalisé dans les immobilisations corporelles en tant que coûts d'emprunt, à chaque date des états financiers en se basant sur le taux d'intérêt implicite déterminé à la signature et/ou à la modification de l'entente de flux argentifère. Cet intérêt cumulé n'est pas une obligation contractuelle, mais est destiné à répartir le coût de l'entente de flux argentifère sur la période où elle est en suspens. Cet intérêt cumulé est un élément hors caisse et n'est pas présenté à l'état consolidé des flux de trésorerie.

8. Prêt garanti

Le 22 février 2019, Falco a clôturé une entente de prêt garanti de premier rang avec Osisko (le « prêt garanti ») de 10 000 000 \$ (le « montant de capital »). La date d'échéance du prêt garanti était initialement fixée au 31 décembre 2019. Le 22 novembre 2019, le prêt garanti a été modifié de façon à accroître le montant de capital de 5 900 000 \$ (le « montant de capital augmenté »), pour s'établir à 15 900 000 \$ (le « montant de capital modifié ») et la date d'échéance a été reportée au 31 décembre 2020. Osisko avait le droit de retenir et de déduire en compensation du montant de capital augmenté une somme de 881 131 \$ qui représente les comptes créditeurs courants payables à Osisko par la Société, de telle sorte que sur une base nette, Osisko a rendu un montant de 5 018 869 \$ disponible pour un prélèvement par Falco. Selon les termes du prêt garanti, les intérêts doivent être payés sur le montant de capital modifié à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés doivent être payés lors du remboursement du montant de capital modifié. Le montant de capital modifié du prêt garanti est directement attribuable à l'acquisition ou à la construction d'un actif admissible, ainsi ces coûts d'emprunt sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Les obligations de Falco envers Osisko à l'égard du prêt garanti sont garanties par une hypothèque pour un maximum de 25 millions de dollars sur tous les actifs de Falco autres que le projet Horne 5 et se rangent après la garantie accordée à Glencore dans le cadre de la débenture convertible (voir note 16).

9. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions :

	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au 30 juin 2019	13 881 357	0,52
Attribuées	100 000	0,30
Renoncées	(430 322)	0,96
Expirées	(2 256 683)	0,60
Solde au 30 juin 2020	11 294 352	0,49
Renoncées	(561 767)	0,37
Solde au 30 septembre 2020	10 732 585	0,50
Options pouvant être levées au 30 septembre 2020	5 576 088	0,60

La rémunération sous forme d'options d'achat d'actions pour les trois mois terminés le 30 septembre 2020 s'élève à 46 749 \$ (195 878 \$ pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019), dont un montant de 51 161 \$ a été renversé à la rubrique « Construction en cours » (7 049 \$ capitalisé pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019) et 722 \$ a été capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation (montant nul pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019).

10. Perte nette par action

En raison des pertes nettes pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

11. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et certains membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	323 219	383 242
Rémunération fondée sur des actions	91 467	232 192
	414 686	615 434

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Durant les trois mois terminés le 30 septembre 2020, un montant de 250 000 \$ (390 000 \$ pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019) a été facturé par Osisko pour des services professionnels et pour l'accès aux bureaux. Un montant de 515 000 \$ est inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au 30 septembre 2020 (630 000 \$ au 30 juin 2020).

Le 22 février 2019, la Société a contracté un prêt garanti auprès d'Osisko (note 8). Au 30 septembre 2020, les intérêts payables sur le prêt garanti s'élevaient à 1 535 632 \$ et sont inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au bilan consolidé (1 233 335 \$ au 30 juin 2020). L'intérêt engagé sur le prêt garanti pour les trois mois terminés le 30 septembre 2020 était de 302 297 \$ et a été capitalisé dans les immobilisations corporelles au bilan consolidé (177 420 \$ a été passés en charge pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019).

Durant les trois mois terminés le 30 septembre 2020, la Société a fourni des services professionnels d'un montant total de 312 508 \$ à des entreprises associées d'Osisko (165 000 \$ pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019), qui ont été comptabilisés au recouvrement des coûts à l'état consolidé de la perte et de la perte globale.

12. Juste valeur des instruments financiers

La Société n'avait aucun actif financier ni aucun passif financier à la juste valeur au bilan consolidé en date du 30 septembre 2020 et du 30 juin 2020.

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan se composent de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et frais courus et du prêt garanti. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable respective en raison de leur nature à court terme.

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

13. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, les acquisitions ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. Au 30 septembre 2020, la trésorerie se composait de soldes bancaires. Comme décrit à la note 1, la Société estime qu'avec les liquidités dont elle dispose au 30 septembre 2020, elle n'aura pas suffisamment de fonds pour régler ses passifs financiers pour l'année à venir.

Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 30 septembre 2020 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et frais courus	3 568 189	-	-
Prêt garanti, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	17 750 000	-	-

Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 30 juin 2020 :

	Moins d'un an	Entre un et trois ans	Plus de trois ans
	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et frais courus	2 991 281	-	-
Prêt garanti, incluant les intérêts jusqu'à l'échéance	17 750 000	-	-

14. Renseignements supplémentaires sur les états des flux de trésorerie

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2020	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes créditeurs et frais courus et le passif non courant à l'acquisition d'une propriété		
Au début de la période	2 697 827	1 459 782
À la fin de la période	3 501 360	1 268 386
Dépenses sur les actifs d'exploration et d'évaluation incluses dans les comptes créditeurs et frais courus		
Au début de la période	50 000	-
À la fin de la période	62 898	60 676
Amortissement capitalisé	5 244	7 430
Produits d'intérêts reçus	5 850	16 548
Autre actif non courant inclus dans les comptes créditeurs et frais courus		
Au début de la période	-	354 532
À la fin de la période	-	100 000

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

15. Engagements

En vertu d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011, assignée à la Société en septembre 2012 et compte tenu, entre autres, de nouvelles transactions avec Glencore et BaseCore Metals LP (« Basecore »), BaseCore détient une redevance de 2 % NSR sur le projet Horne 5.

Certains des droits de Glencore en vertu d'une entente d'acquisition, y compris le droit de réacquérir un intérêt certains projets (qui ont expiré pour le projet Horne 5), le droit de premier refus de Glencore dans le cadre des ententes d'écoulement conclus par Falco et le paiement de certains dommages de Falco à Glencore relativement au droit de réacquérir un intérêt sur certains projets et à ce droit de premier refus sont garantis par un acte d'hypothèque en faveur de Glencore pour un montant maximal de 100 millions de dollars.

Les obligations de Falco envers BaseCore en ce qui a trait au droit de redevance sont garantis par des actes d'hypothèques pour un montant maximal de 45 millions de dollars.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

16. Événements subséquents

Le 27 octobre 2020, Falco a conclu des ententes avec Glencore Canada et ses filiales (« Glencore ») en lien avec le projet Horne 5. Les ententes comprennent un financement provisoire par voie de débenture convertible garantie de premier rang de 10 millions de dollars (la « débenture convertible ») et des ententes d'écoulement de concentré de cuivre et de zinc sur la durée de vie de la mine (les « ententes d'écoulement »).

La débenture convertible

La débenture convertible comporte une échéance initiale de 12 mois (la « date d'échéance ») et porte intérêt à un taux de 7 % par année, composé trimestriellement. Les intérêts accumulés seront capitalisés sur une base trimestrielle en ajoutant le montant des intérêts au montant principal de la débenture convertible, à moins que la Société ne choisisse, à son gré, d'acquitter en espèces toute somme d'intérêts accumulés. Dans l'éventualité où Falco et Glencore s'entendent sur le fait que des progrès sont observés dans la négociation d'une licence d'exploitation principale et d'une entente d'indemnisation, et qu'une période de temps supplémentaire est nécessaire, Falco aura le droit de repousser la date d'échéance de six mois.

La débenture convertible peut être convertie en actions ordinaires (les « actions ») de la Société dans les 10 jours précédant la date d'échéance ou à la date d'échéance, à la seule discrétion de Glencore, à un prix de conversion de 0,41 \$ par action. La débenture convertible (et les actions obtenues par la conversion de la débenture convertible) est assujettie à une période de rétention minimale de quatre mois à partir de la date d'émission de la débenture convertible.

Le 27 octobre 2020, Falco a également émis à Glencore 12 195 122 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « bons de souscription »). Chaque bon de souscription pourra être exercé afin d'obtenir une action à un prix d'exercice de 0,51 \$ pendant les 12 mois suivant la date d'émission des bons de souscription. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions émises sera basé sur le nombre d'actions pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action au moment de l'exercice. Glencore pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion. Les bons de souscription (et les action sous-jacentes) sont assujettis à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date d'émission des bons de souscription.

La débenture convertible est garantie par une hypothèque de premier rang sur tous les actifs détenus par Falco. Glencore libèrera l'hypothèque suite au règlement de la débenture convertible et au paiement des intérêts.

Tant que Glencore détiendra (ou sera réputée détenir) une participation minimale en actions de la Société de 5 %, elle aura le droit de maintenir le même niveau de participation dans Falco en participant à des financements par actions ou à d'autres instruments dilutifs.

Ententes d'écoulement

Selon les termes des ententes d'écoulement, Glencore achètera de Falco les concentrés de cuivre et de zinc produits durant la durée de vie de la mine du projet Horne 5 (actuellement estimée à 15 ans).

Ressources Falco Ltée

Notes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les trois mois terminés les 30 septembre 2020 et 2019

(non audités)

(en dollars canadiens)

16. Événements subséquents (suite)

Modification du prêt garanti

Le 17 novembre 2020, la Société a conclu une entente exécutoire avec Osisko afin de reporter l'échéance du prêt garanti du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2022 (la « prolongation du prêt garanti »). Avec les intérêts capitalisés, le capital impayé sur le prêt garanti au 17 novembre 2020 est de 17 596 136 \$. En contrepartie de la prolongation du prêt garanti, celui-ci sera également modifié afin de pouvoir être converti, après le premier anniversaire de la date de clôture, en actions ordinaires au prix de conversion de 0,55 \$ par action. Le prêt garanti continuera à porter intérêt au taux annuel de 7,0 % composé trimestriellement et continuera à être garanti par une hypothèque sur certains actifs de Falco qui prend rang après l'hypothèque garantissant la débenture convertible. Les actions obtenues par la conversion du prêt garanti sont assujetties à une période de rétention minimale de quatre mois à partir de la date de la fermeture de cette transaction.

En contrepartie de la prolongation du prêt garanti, la Société émettra également à Osisko 10 664 324 bons de souscription, chacun pouvant être exercé afin d'obtenir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,69 \$ pendant les 24 mois suivant leur date d'émission. Les modalités propres aux bons de souscription prévoient une option d'exercice sans décaissement en vertu de laquelle le nombre d'actions émises sera basé sur le nombre d'actions pour lesquelles des bons de souscription sont exercés, multiplié par la différence entre le cours d'une action ordinaire et le prix d'exercice divisé par le cours de l'action au moment de l'exercice. Osisko pourra se prévaloir de l'option d'exercice sans décaissement à sa seule discrétion. Les bons de souscription (et les action sous-jacentes) sont assujettis à une période de rétention minimale de quatre mois à compter de la date d'émission des bons de souscription.

Modification relative au flux argentifère

Le 17 novembre 2020, la Société et Osisko ont convenu de modifier l'entente de flux argentifère, afin de reporter d'un an certaines échéances, notamment celles avant lesquelles Falco devait atteindre des étapes importantes définies comme conditions préalables au financement, par Osisko de dépôts relatifs aux flux.